

Le handicap expose à la pauvreté et aux bas niveaux de vie

16 février 2021

La moitié des personnes handicapées ont un niveau de vie inférieur à 1 426 euros par mois, près de 300 euros de moins que le niveau de vie médian des personnes valides. 18 % des adultes handicapés vivent sous le seuil de pauvreté.

La moitié des personnes handicapées de 15 à 59 ans [1] ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 426 euros selon les données 2017 publiées par le ministère des Solidarités [2]. Ce niveau de vie médian est inférieur de 281 euros par mois à celui de l'ensemble des personnes du même âge (1 707 euros).

Près de 18 % des personnes handicapées sont pauvres [3], selon les données 2016 du ministère des Solidarités, contre 12 % des non-handicapés du même âge (15 ans et plus). Les personnes en situation de handicap sont donc 1,5 fois plus souvent exposées à la pauvreté que les non-handicapés. On oublie souvent que 800 000 personnes handicapées sont pauvres ou que 12 % des personnes pauvres sont handicapées. Mais attention : ces données ne prennent pas en compte les personnes handicapées vivant en institution, à l'hôpital ou en maison de retraite, ce qui minimise ces chiffres.

Il faut distinguer deux situations selon l'âge. Chez les personnes âgées, le handicap survient souvent avec le vieillissement. Il n'a alors pas affecté le déroulement de leurs études et de leur carrière professionnelle. D'où un effet moindre sur leurs ressources à l'âge de la retraite : le taux de pauvreté des personnes handicapées de 60 ans et plus est de 12 % (à comparer à 8 % pour l'ensemble des personnes du même âge). Il en va autrement des personnes qui souffrent d'un handicap dès leur jeunesse ou apparu au cours de leur carrière professionnelle. Parmi les 15-59 ans en situation de handicap, plus d'une personne sur quatre (26 %) vit sous le seuil de pauvreté. Une proportion particulièrement élevée. Ces personnes connaissent des difficultés d'intégration dans le monde du travail en raison de leurs limitations, mais aussi de leur parcours scolaire plus difficile et d'un niveau de qualification inférieur à la moyenne.

Pour aller plus loin, il faudrait disposer de données plus détaillées, en particulier pour tenir compte de la gravité du handicap. Malheureusement, nous n'avons à notre disposition qu'une enquête déjà ancienne [4] : elle concluait qu'en 2010, 30 % des 15-64 ans qui souffraient de plusieurs limitations sévères vivaient sous le seuil de pauvreté, alors que c'était le cas de 13 % des personnes sans handicap.

Enfin, il ne faut pas oublier que, parmi les handicapés eux-mêmes, les inégalités de revenus sont élevées. Les 25 % des personnes les plus pauvres ayant un handicap reconnu par l'administration ont un niveau de vie mensuel près de deux fois inférieur à celui des 25 % des handicapés les plus aisés (respectivement 1 125 euros et 2 083 euros en 2010, dernières données disponibles). Un niveau de vie élevé limite une partie des conséquences du handicap grâce au recours à des équipements de meilleure qualité et des services professionnels d'aides que les plus pauvres ne peuvent pas se payer.

Une pauvreté en partie invisible

Les données sur le niveau de vie des personnes handicapées diffusées par le ministre des Solidarités portent sur les revenus des ménages au sein desquels vit au moins un adulte handicapé. L'ensemble des revenus du ménage sont pris en compte. Les personnes handicapées qui ont très peu de ressources personnelles mais vivent avec un conjoint aisé ne sont donc pas comptées parmi les personnes pauvres. Par ailleurs, les personnes vivant dans un foyer pour personnes handicapées ou en maison de retraite ne sont pas prises en compte non plus.

Niveau de vie selon le handicap			
Unité : euros mensuels			
	Personnes handicapées de 15 à 59 ans	Ensemble des 15-59 ans	Écart
Niveau de vie moyen	1 619	1 952	- 333
Niveau de vie médian	1 426	1 707	- 281

Personnes âgées de 15 à 59 ans. Niveau de vie mensuel après prestations sociales et impôts pour une personne seule.

Lecture : la moitié des personnes handicapées ont un niveau de vie inférieur à 1 426 euros par mois pour une personne seule.

Source : ministère des Solidarités – Données 2017 – © Observatoire des inégalités

La pauvreté selon le handicap			
	Nombre d'individus pauvres en milliers	Taux de pauvreté en %	Répartition de la population pauvre en %
Personnes handicapées	762	17,8	12,0
dont âgées de 15 à 59 ans	478	25,8	7,5

dont âgées de 60 ans et plus	283	11,6	4,5
Personnes non handicapées	5 591	12,0	88,0
Ensemble des 15 ans et plus	6 353	12,5	100

Personnes de 15 ans et plus. Seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Lecture : le taux de pauvreté des personnes handicapées est de 17,8 %, contre 12 % pour les personnes qui ne sont pas handicapées. Les personnes handicapées représentent 12 % des personnes pauvres de 15 ans et plus.

Source : calculs Observatoire des inégalités d'après ministère des Solidarités – Données 2016 – © Observatoire des inégalités

Taux de pauvreté selon le type de handicap	
Unité : %	
Mental	19,8
Visuel	16,8
Psychique	16,6
Moteur	15,8
Auditif	9,4
Plusieurs limitations	20,5
<i>Légères</i>	14,5
<i>Sévères</i>	30,2
Sans handicap	12,7
Ensemble des 15-64 ans	13,8

Seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian.

Lecture : 30 % des personnes handicapées avec plusieurs limitations sévères et âgées de 15 à 64 ans sont pauvres.

Source : Insee, ministère des Solidarités – Données 2010 – © Observatoire des inégalités

Niveau de vie mensuel selon le handicap			
Unité : euros			
	Max. des 25 % au niveau de vie le plus faible	Niveau de vie médian	Min. des 25 % au niveau de vie le plus élevé
Handicapés avec reconnaissance administrative	1 125	1 542	2 083
Handicapés sévères avec reconnaissance administrative	933	1 233	1 625

Personnes âgées de 15 à 64 ans en 2011.

Lecture : parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans dont le handicap est reconnu par l'administration, 25 % ont des revenus inférieurs à 1 125 euros après impôts et prestations sociales, pour une personne seule.

Source : Insee – Données 2010 – © Observatoire des inégalités

[1] Ici, les personnes considérées comme handicapées sont les personnes qui se déclarent fortement limitées, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités de la vie quotidienne. Nous ne disposons pas de données pour les personnes plus âgées.

[2] Voir *L'aide et l'action sociale en France. Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion, édition 2020*, Drees, 2020.

[3] Leur niveau de vie est situé sous le seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian, c'est-à-dire sous 1 060 euros pour une personne seule.

[4] « Le niveau de vie des personnes handicapées : des différences marquées selon les limitations », *Études et Résultats n° 1003*, Drees, mars 2017.